

saint-laurent

Festival Arcadia : la fronde s'amplifie

L'organisation du 2^e festival de musique amplifiée Arcadia, fin août, à la Couturanderie, suscite l'émoi dans les communes de Vouzeron et Saint-Laurent. Sur le site en ligne du Petit Journal de Vouzeron, des voix s'élèvent contre ce retour des « boum boum » dans le secteur, les 28, 29 et 30 août.

« Dès mars, les mairies concernées étaient au courant. Mais la population n'a pas été consultée. Si une grande partie des habi-

tants des villages de Vouzeron et Saint-Laurent auraient clairement donné leur avis d'opposition à cette manifestation auprès du préfet, il aurait été facile à nos élus de faire obstacle auprès des Eclairiers de France pour l'autorisation de location du site », écrit un Vouzeronnais, auteur de la missive.

Y sont également évoquées les nuisances ressenties par les habitants : « Sommeil léger à cause du bruit ; chiens dérangés par les

bruits qui, du coup, aboient et dérangent involontairement encore plus les habitants ». Et de s'indigner que les organisateurs de la manifestation (l'association Aqua-Veda) ne « versent aucune compensation pour les désagréments occasionnés au niveau local... ».

L'auteur de la lettre précise avoir contacté la préfecture (lire ci-dessous) ainsi que les organisateurs de l'événement. Ces derniers se seraient engagés à « changer les installations sonores » et à procéder « à des essais le jeudi précédant le week-end de la manifestation ». Des efforts qui ne suffisent pas à rassurer la population. D'ores et déjà, plusieurs pétitions circulent sur les communes pour « faire pression contre une éventuelle 3^e organisation de cette rave-party ».

Martine Roy

Une rencontre est programmée entre les habitants, les représentants d'Aqua-Veda et la mairie de Vouzeron, le vendredi 21 août, à 18 h, à la maison des associations de Vouzeron.



Les organisateurs parlent de « festival alternatif ». Mais les populations de Vouzeron et Saint-Laurent y voient ni plus ni moins, une rave-party.

••• L'organisateur prié de faire un effort

C'est la deuxième année consécutive que le festival Arcadia prend ses quartiers à la Couturanderie. Les pouvoirs publics se veulent rassurants. Dans sa réponse à l'auteur de la lettre de protestation (lire ci-dessus), le secrétaire général du préfet, Matthieu Bourrette, rappelle que tous les « festivals Arcadia réalisés dans le Cher ou dans d'autres départements l'ont toujours été dans le respect de la réglementation » et « dans des conditions de sécurité satisfaisantes ».

L'organisateur se serait ainsi engagé à « limiter les effets négatifs » engendrés par son festival en prévoyant « un nouveau système de sonorisation » pour diminuer l'impact sonore

pour les habitants. Les services de l'Etat « veilleront à ce que les engagements pris soient respectés », assure le secrétaire général.

Ils ne seront pas les seuls à le faire. Le maire de Vouzeron, Jean-Marie Jouannet, espère lui aussi que les nuisances seront moindres cette année. « Ils ont promis de les réduire. Je leur donne une deuxième chance. Si ce n'est pas le cas, je dirai "halte-là" pour une éventuelle 3^e édition », affirme l' élu qui rappelle au passage que le site « est une propriété privée » ; il lui est donc « difficile de désapprouver de façon directe ce festival qui, du reste, est très encadré. Rien à voir avec une rave-party sauvage ».

C'est aussi l'avis des services de gendarmerie. « Ce n'est pas un festival de camés. L'an passé, il n'y a eu que des prises très limitées de produits stupéfiants, en marge de la manifestation. La quantité était dérisoire. Nous ne sommes pas dans un technival comme celui d'Avord. La population est beaucoup plus élitiste », précise-t-on à la compagnie de Vierzon. Le prix d'entrée (35 € en prévente et 50 € sur place) contribue, il est vrai, à « trier » le public en amont. Une trentaine de militaires seront néanmoins mobilisés pour ce festival où sont attendues quelque 1.800 personnes sur les trois jours.

M.R.

aubigny-sur-nère

Escapade de l'association Saint-Martin

Cinquante membres de l'association Saint-Martin, d'Aubigny-sur-Nère, accompagnés du père Stéphane Quessard, curé de la paroisse, viennent de faire une escapade à Sens (Yonne). Guidés par le président de l'association, Pierre Pinel, les Albiniens ont pu découvrir la cathédrale Saint-Etienne et son trésor. Le père Quessard a célébré, le matin, une messe au Carmel de Sens puis une carmélite a présenté l'histoire de son monastère et de la communauté actuelle. Après des agapes dans un restaurant de la ville, le groupe a parcouru les rues de cette belle cité bourguignonne. Tout le



Une cinquantaine de membres de l'association Saint-Martin sont allés découvrir la cité bourguignonne de Sens.

monde est rentré heureux de cette journée en évoquant le projet de l'année prochaine :

un pèlerinage sur les pas du saint curé d'Ars dans l'Ain, les 14 et 15 juin 2010.

graçay

> DON DU SANG. Une collecte de sang se déroulera lundi 10 août, de 8 h à 11 h 30, place de la Mairie.

lazenay

> FESTIVITÉS DES 14 ET 15 AOÛT. Organisées par le comité des fêtes. Programme : vendredi 14 août, à 22 h, bal gratuit ; à 23 h, feu d'artifice. Samedi 15 août, toute la journée, brocante (2 €, le mètre) ; 9 h, concours de boules en tripléte. Sur place également : animations, loteries et restauration.

nançay

> ÉTAT CIVIL. Publications de mariage : Anthony Tavarès de Oliveira, intérimaire et Séverine Werts, préparatrice de commandes, domiciliés à Nançay. Mariage devant être célébré le 22 août, à Nançay.
> FESTIVAL ASTRONOMIQUE. Organisé par le pôle de l'espace et des étoiles de Nançay jusqu'au mercredi 12 août sur le thème « matière cosmique ». Conférences et observations du ciel chaque mercredi, à 20 h 45, salle des fêtes. Tarif : 5 €. Au programme : mercredi 5 août, « la quête de nos origines cosmiques », par Laure Lefèvre, astronome à l'observatoire de Meudon ; mercredi 12 août, « le développement des instruments de détections d'astroparticules », par Delphine Monier Ragainne, chercheur au laboratoire de l'accélérateur de particules d'Orsay. Pour renseignements et réservation : 02.48.51.18.16.

orçay (41)

> COMMÉMORATION DE LA BISSOUDRE. Vendredi 7 août, cérémonie commémorative du massacre de la Bissoudre. Le 7 août 1944, sept maquisards furent torturés et abattus par les Allemands. Déroulement de la cérémonie : 17 h 45, rassemblement à la mairie d'Orçay ; 18 h, départ en cortège vers le cimetière d'Orçay ; dépôt de gerbes au monument aux morts ; 18 h 15, cérémonie religieuse à l'église d'Orçay ; 19 h, dépôt de gerbes, allocutions, à la stèle de la Bissoudre. Un vin d'honneur sera servi, à l'issue de la cérémonie, à la mairie d'Orçay.

quincy

> AGENCE POSTALE COMMUNALE. L'agence sera fermée jusqu'au samedi 22 août inclus.

saint-outrille

> FERMETURE DE LA MAIRIE. En raison des congés annuels, la mairie sera fermée du mercredi 19 au vendredi 28 août, inclus. Des permanences seront assurées les jeudi 20, lundi 24 et jeudi 27 août, de 10 h à 12 h.

correspondants NR

Graçay : Solange Fabre, 02.48.51.25.25.
Dominique Héron-Faucheux, 02.48.52.04.15 ou 06.62.69.04.15.
La Forêt et Vignoux : Bernard Chéreault, 02.48.51.17.04. chereault.bernard@wanadoo.fr
Lury, Foëcy et Massay : Nadine Grandjean, 06.84.54.89.94.
Méry, Saint-Hilaire et Thénioux : Dominique Héron-Faucheux, 02.48.52.04.15 ou 06.62.69.04.15.

ivoy-le-pré

> CONCOURS DE PÊCHE. Dimanche 9 août, concours de pêche (empoissonnement de truites) ouvert à tous, à l'étang du Parc, route d'Henrichemont. Inscriptions à partir de 13 h 30. Adultes : 10 € ; enfants de moins de 12 ans, 5 €. Début de la pêche à 14 h 30 et arrêt à 17 h. Pesage et remise des lots avec la participation des trompes de chasse de Méry-ès-Bois. Vers 19 h, dîner champêtre : 6 €, boisson non comprise.

la chapelle-d'angillon

> CONCOURS DE PÉTANQUE. La société de chasse L'Ecureuil chapellois organise son concours de pétanque annuel, samedi 8 août. Inscriptions à 14 h. Jet du but à 14 h 30. Participation : 8 € la doublette. Buffet, buvette.
> SECRÉTARIAT DE MAIRIE. Jusqu'au 31 août inclus, il sera ouvert uniquement les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9 h à 12 h. En dehors de ces horaires et en cas d'urgence seulement, s'adresser au maire Guy Amelot ou aux adjoints, Gérard Cornil, Camille Mallet, Vincente Chelot.

méry-ès-bois

Boues d'Achères : le maire au tribunal

A la demande unanime de son conseil, Michel Désir, maire de Mérié, a été le premier à interdire l'épandage des boues de la station d'épuration d'Achères sur le territoire de sa commune par arrêté municipal du 1^{er} juillet 2009. La réaction de la préfecture a été immédiate : « Requête en annulation et demande de suspension de l'arrêté municipal auprès du tribunal administratif d'Orléans ». L'affaire étant sensible, le tribunal administratif a convoqué le maire en audience au milieu de ce mois d'août. Pour Michel Désir, ce n'est pas un problème. « Un maire n'est jamais en vacances, mais je reste quand même contrarié par la méthode. Quel que soit le devenir de cette affaire des boues d'Achères, je garderai en mémoire une constatation administrative alarmante : un préfet peut prendre une décision contraire à la conclusion d'une enquête publique. Donc, l'Etat peut prendre une décision contraire à une volonté populaire, même clairement exprimée et notifiée dans un document de référence de la démocratie républicaine. Je suis fier de représenter cette volonté des habitants de ma commune, mais attention : les maires étaient déjà fatigués, ils sont maintenant irrités... »

correspondants NR

Argent-sur-Sauldre : Paul-Emmanuel Bourdette, tél. 06.32.77.84.00 bourdette.paul-emmanuel@neuf.fr
Aubigny-sur-Nère : Joëlle Briatte, tél. 02.48.58.12.35 ou 06.62.15.90.92 joellebriatte@yahoo.fr
La Chapelle-d'Angillon : Gérard Brana, tél. 02.48.26.97.53 ou 06.62.73.51.17 Grardbrana@aol.com